

CR résumé REUNION CHS-CT AUDIOCONFERENCE DU 04/09/2020

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Ce CHS-CT, réuni à la demande des OS, comportait 2 points majeurs : le protocole ministériel et sa déclinaison à la DGFIP pour faire face au retour du COVID et un point complet sur le dispositif engagé à Narbonne Agglo après détection d'un cas positif ; ainsi que les questions diverses.

Protocole COVID : le port du masque a été rendu obligatoire par le 1^{er} ministre à compter du **1^{er} septembre et un mail a été envoyé à tous les agents par le DG** et relayé la Direction de l'Aude le 31/8.

Le protocole prévoit notamment :

- l'obligation de porter le masque en présence de collègues et dès l'entrée dans les bâtiments ;
- la possibilité d'ôter le masque si l'agent est seul dans son bureau ;
- le rappel des mesures sanitaires recommandées par les professionnels de santé (lavage des mains, port du masque, télétravail à favoriser, privilégier les communications téléphoniques au lieu des déplacements) ;
- la favorisation du télétravail, d'abord pour les personnes vulnérables, et par extension, aux agents empêchés (transports en commun, enfants privés d'école).

Dans l'Aude, une dotation aux agents a été effectuée (5 masques lavables 30 fois et un flacon de gel hydro-alcoolique), et devrait permettre d'aller jusqu'à courant novembre au minimum. Un réapprovisionnement sera effectué au cours du dernier trimestre.

Devant les problèmes de taille des masques rencontrés par certains agents **et que la CGT a fait remonter**, un remplacement de ces masques par des masques jetables sera effectué dans l'immédiat ; de nouveaux masques seront fournis, plus adaptés en taille sur demande des agents.

Le médecin de prévention rappelle que le port du masque et d'une part une obligation

(ministérielle et de l'employeur) et une question éthique : s'il protège l'agent lui-même, il vise également à protéger les autres, et notamment les personnes vulnérables, ainsi qu'à éviter au maximum la propagation du virus (propagation très rapide). Ni les plexiglas ni la distanciation ne sont des mesures suffisantes. On note le changement de discours (comme le gouvernement) sur le port du masque qu'il considérait comme superflu au printemps ... mais il est vrai qu'entre temps des entreprises et des monopoles français se sont mis à en produire et que les stocks permettent désormais de les vendre aux administrations ou aux particuliers...

Dans certains cas comme audition difficile (lecture labiale), agents RQTH, des aménagements de poste (bureau seul) ou la fourniture de tablettes peut être étudiée. Pour les autres cas d'impossibilité, un certificat médical sera demandé (problèmes de cloisons nasales, de respiration...)

Des pauses respiratoires sont préconisées, soit dans un lieu isolé (salle sans agents, bureaux vides), soit à l'extérieur.

Devant les résistances au port du masque, le Directeur précise qu'aucune exception ne sera permise, il s'agit là d'un enjeu de santé publique. **On notera encore sur ce sujet qu'en juin le directeur demandait aux agents qu'il croisait dans le couloir pourquoi ils portaient le masque en les incitant à ne pas le porter ... (!).**

Le CHSCTM, en réunion aujourd'hui, pourra apporter de nouvelles infos.

Le télétravail de 3 jours sur la semaine sera examiné en fonction des situations individuelles, la capacité dans l'Aude a été portée à 40% par la commande de matériels. A ce jour, environ 10 à 12% d'agents sont en télétravail (congrés, agents qui ont souhaité revenir au bureau...). A noter que suite à la demande de possibilité de double écran, le DDFIP déclare qu'il convient que les agent(e)s en télétravail souhaitant disposer d'un double-

écran en fasse la demande à leur chef(fe) de service. A demander donc dès que besoin...

En cas de test positif, le congé maladie reste la règle. Le MP déplore que l'abolition du jour de carence qui a été actée pendant le confinement ne soit plus de mise. Il espère que le CHSCTM reviendra sur le sujet.

Pour les personnes à risque, des masques chirurgicaux doivent être fournis.

Le Directeur confirme qu'il a annulé les deux demi-journées d'accueil des nouveaux agents, et qu'il a envoyé un message de bienvenu et d'explication.

Narbonne Agglo :

Un agent suspecté de COVID le 2/9 (cluster dans une usine où travaille son conjoint) a été éloigné (retour chez lui), puis **dépisté le 3/9 (positif)**, et le MP ainsi que le CHS ont été informés.

Les collègues qui l'avaient côtoyé ont été placés en ASA et testés (négatifs) et le bureau a été fermé et nettoyé, un message d'Ordonnaud (responsable RH Aude a été envoyé en sens). **Les OS et le MP demandent un nettoyage complet du Centre et pas seulement du bureau. Le Directeur est d'accord ; il va demander une étude (recherche de prestataire) immédiate.**

Si des agents supposent qu'ils peuvent avoir été infectés (symptômes anormaux, notamment perte d'odorat, mais on ne s'en rend pas toujours compte), il leur est recommandé de se faire tester

(la liste des lieux de dépistage a été envoyée par le MP à tous ; sur Narbonne, Drive dépistage nasal). En cas de test positif, la contamination a eu lieu 4 ou 5 jours avant. Il faut alors vérifier qui a été en contact avec cet agent et tester.

Questions diverses CGT:

- **demande d'aménagement zone fumeur et pour respirer à l'extérieur à Limoux** -> pas d'aménagement des zones fumeurs, ils sont debout partout ; il peut être réalisé un marquage pour distancier les fumeurs des personnes sortant pour « respirer » sans masque.

- **bilan canicule** : collègues satisfaits par climos portatives et filtres sur les fenêtres (largement posés, ensemble des bâtiments équipés prochainement). Ces derniers devront faire leurs preuves en hiver car moins de luminosité. Le Directeur doit rencontrer le Secrétaire Général de la Préfecture et évoquer le sujet pour trouver les solutions pérennes.

- **registre CHS dématérialisé accessible aux agents** : en l'absence de JF Dupuy, qui est en charge du dossier, pas de précisions. Il sera questionné dès son retour.

- **absence de gel salle syndicale de Carcassonne Cité** : une dotation avait été faite. Si elle a disparu, elle sera renouvelée.

Fin de réunion à 12h00

cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr; cgt.ddfip11@gmail.com

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11



17 septembre grèves et manifestations pour nos retraites et revendications professionnelles.

Les lieux et horaires audois seront décidés le 10 septembre en intersyndicale.